

Avis émis le : **06-02-2007**
Numéro du dossier : **A07-AC-03**

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Conseil du patrimoine de Montréal
Personne contact :
Adresse : 303, rue Notre-Dame E, 1^{er} étage
Bureau 1.150
Arrondissement :
Code postal : H2Y 3Y8
Téléphone : 514-872-4055
Télécopieur : 514-872-2235
Courriel : cpm@ville.montreal.qc.ca

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Résidence privée
Adresse : 2063, boulevard Gouin Est
Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial :
- Municipal : Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-
au-Récollet
- Fédéral :
Autre reconnaissance : Voie panoramique et patrimoniale

NATURE DES TRAVAUX

Une ouverture pour l'installation d'une porte-patio sur le côté ouest de la résidence, la construction d'une terrasse en bois et l'obstruction d'une porte à l'arrière située au rez-de-chaussée.

ANALYSE DU PROJET

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable avec commentaire aux travaux proposés

- Les matériaux pour la terrasse-balcon devraient être uniformes, le bois est privilégié;
- La porte patio proposée devrait être remplacée par une porte française.



La présidente
Le 6 février 2007